



Documents à joindre à une demande de recouvrement d'aliments en Allemagne par une autorité subrogée (par paiement des avances ou de l'aide sociale) dans les créances des enfants et époux

## **Formulaire de demande de l'autorité créancière par subrogation**

### **Procuration de l'autorité, établie au nom de l'autorité centrale allemande**

#### **Décision alimentaire**

##### Décision alimentaire suisse

- Copie certifiée conforme de la décision, avec attestation sur son entrée en force ou sa force exécutoire, ainsi que deux copies
- Si la décision a été rendue par défaut, nous vous prions d'observer l'aide-mémoire concernant les décisions par défaut
- Convention d'entretien homologuée par l'Autorité tutélaire/l'autorité de protection de l'enfant:  
original ou copie certifiée conforme de la convention ainsi que de la décision de l'Autorité tutélaire/l'autorité de protection de l'enfant avec attestation sur son entrée en force ou sa force exécutoire
- Pour les décisions rendues et les conventions homologuées après le 01.01.2011, nous vous prions d'observer l'aide-mémoire concernant la Convention de Lugano du 30 septembre 2007

##### Décision alimentaire allemande

- Original de la « vollstreckbare (Teil-)Ausfertigung » de la décision allemande d'après § 727 Code procédure civil allemande (= décision allemande avec clause de succession universelle (« Rechtsnachfolgeklausel ») en faveur de l'autorité ayant avancé des contributions d'entretien ou payé de l'aide sociale)
- Il s'agit de la transcription de la décision originaire à l'autorité ayant droit. Avant de pouvoir introduire une demande de recouvrement l'autorité ayant avancé des contributions d'entretien ou payé de l'aide sociale doit demander la clause de succession universelle à l'autorité allemande qui avait rendu la décision. Nous vous prions d'utiliser à cet effet le formulaire « Vorlage für Rechtsnachfolgeklausel bei deutschen Titeln ». Voir les adresses des autorités compétentes en Allemagne:  
<http://www.justizadressen.nrw.de/og.php>

#### **Décision sur les avances ou l'aide sociale**

##### **Calcul détaillé des arriérés**

- Pour chaque créancier, par mois et par année, confirmé officiellement par l'autorité
- Calcul de l'indice présenté de manière compréhensible
- Confirmation du paiement de l'autorité

#### **S'il y a lieu, confirmation que le paiement des avances ou de l'aide sociale continue**

#### **Formulaire coordonnées bancaires/postales**

***Plus tard dans la procédure:***

**Garantie de prise en charge des frais par l'autorité** (sur demande et après information sur le montant)

**Documents supplémentaires pouvant être requis**

Par exemple l'attestation de scolarité/de formation si le créancier est majeur

Précision:

Lors de l'introduction en parallèle d'une requête de recouvrement d'aliments pour le créancier (personne physique), des documents supplémentaires sont à fournir pour cette personne, conformément au formulaire « Documents à joindre à une demande de recouvrement d'aliments à l'étranger »

Attention, tous les documents doivent être (traduits) en allemand

<https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/gesellschaft/alimente.html>